

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

Absent : Xavier Dayral (a donné procuration à M. Sébastien LAC)

Le compte rendu du CM du 21 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Vote des comptes administratifs :

- Centre communal d'Action Sociale :
Donné à titre d'information car le compte administratif est voté par le bureau du CCAS. Il est abondé par le budget communal, il fait apparaître une dépense en 2021 de 1440€ qui correspond à l'achat des colis distribués à nos anciens en fin d'année.
- Lotissement :
Le lotissement de Bellevue a son propre budget, les dépenses de fonctionnement se résument en 2021 au remboursement d'un prêt contracté en 2012 pour l'achat du terrain, dont l'annuité s'élève à 3070€.
La vente d'un lot de terrain en 2021 a permis d'atténuer le déficit qui n'est plus au 31/12/2021 que de 940,52€.
Le compte administratif du lotissement est voté à l'unanimité

Budget communal :

Le compte administratif est le décompte strict de toutes les dépenses et recettes de l'année écoulée (2021).

- *En budget de fonctionnement*, nous avons eu un total de dépenses de 213 325€ pour un total de recettes de 321 913€, l'excédent reporté de 2020 étant de 3422€ nous avons un excédent de fonctionnement pour 2021 de 112 010€

Les principales charges sont :

- | | |
|---|---------|
| ○ charges à caractère général | 68 081€ |
| ○ charges de personnel pour | 88 605€ |
| ○ différentes charges et contributions obligatoires | 33 039€ |

Les principales recettes sont :

- | | |
|--|----------|
| ○ Remboursement de salaires (la poste, syndicat des eaux, Codecom) | |
| 20 054€ | |
| ○ Impôts et taxes | |
| 107 250€ | |
| ○ Dotation de l'Etat | 145 752€ |
| ○ Loyers des immeubles | |
| 29 900€ | |
- *En budget d'investissement* : la section d'investissement laisse apparaître un total de recettes de 137 790€ pour un total de dépenses de 100 799€, en tenant compte du déficit de l'investissement de 31 054€ au 31/12/2020, le budget d'investissement laisse apparaître un excédent de 5 936€ au 31/12/2021.

Au vu du résultat positif au budget de fonctionnement (112 000€), il a été prévu de construire le budget 2022 en gardant des marges de sécurité sur certains postes comme les énergies, les combustibles et les charges salariales.

Une somme conséquente d'environ 60 000€ pourra être basculée pour conforter le budget d'investissement.

Chaufferie :

Monsieur le maire rouvre le dossier chaufferie et provoque une discussion au sein du conseil municipal ; il rappelle qu'une aide DETR (Etat) a été demandée pour permettre au projet d'être financé à 80% par des aides.

Après discussion et au vu des éléments suivants :

- DETR très probablement accordée
- DSIL Rénov accordée en 2021 pour 23 000€ qui risque d'être perdue si les travaux ne commencent pas avant le 20 mai.
- Faible coût pour la commune (environ 20 000€)
- Evolution du prix de énergies fossiles ;
Le conseil Municipal décide à 10 voix pour (une abstention) de voter le démarrage des travaux de la chaufferie

- **Investissement 2022 :**

Après avoir acté la réalisation de la chaufferie pour environ 90 000€ HT, le projet « maison des services » est toujours en veille et attend la confirmation d'une aide FEADER (Europe) pour démarrer.

Les autres investissements actés par le CM sont la mise en conformité du cimetière, la création d'un columbarium, l'achat d'un nettoyeur thermique et d'un taille-haie, une sonorisation pour l'église, la liste n'est pas exhaustive et sera définie par le budget primitif.

- **Prévisions F.C.S (Fonds Cantal Solidaire)**

Il s'agit d'une aide du département sur des dossiers bien ciblés et ce, pour trois années.

Après discussion, le conseil municipal décide (à 10 voix pour et une abstention) :

- de redemander une aide en 2022 pour la maison des services,
- En 2023, ce sera sur la réfection de toitures de la sacristie et du presbytère,
- En 2024 ce sera sur le village d'Ostenac, voirie et enfouissement des réseaux secs.

- **Questions diverses :**

Le conseil Municipal a discuté sur différents sujets :

- Préparer la venue du sénateur SAUTAREL
- Point sur le multiple rural : nous mettons une annonce sur les sites internet pour tenter de retrouver des personnes intéressées par le commerce.
- Les imprimantes de la mairie sont vieilles et obsolètes, nous faisons faire des devis, avec une orientation vers une location de matériel avec maintenance.
- Le conseil municipal accepte de reprendre à sa charge la location de la caisse enregistreuse du P.M.S, afin que le contrat ne devienne pas caduque et qu'il profite à d'éventuels repreneurs.